Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et 02 juillet, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 15

Étaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Richard LE CARRÉ donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Thomas JOUAN Sophie BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Aude BRETON Nicolas TANGUY donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance		Catherine HAUTE

Ordre du jour :

Ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une moins-value, lot N° 8 menuiserie extérieure et intérieure, rénovation énergétique de l'école.

1) Révision des loyers 2026-2027
2) Devis Bornes de propreté canine
3) Devis Illuminations
4) Devis Le Cam menuiserie pour le meuble sous-évier à l'école
5) Devis Greentech pour borne Wifi pour l'école
6) Devis ETA Du Goêlo pour création d'un talus impasse d'Accent
7) Désignation d'un correspondant Incendie
8) Demande de subvention projet sportif de haut niveau pour Sloën Marrec
9) Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
10) Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2026
Madame La Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le procès-verbal de la séance qui leur a été transmis.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Arrivée de Thomas JOUAN à 20h15

Point ajouté en ouverture de séance relatif à un devis de moins-value Le Cam menuiserie

Délibération n°2026-29

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une moins-value, lot N° 8 menuiserie extérieure et intérieure, rénovation énergétique de l'école. M. Nicolas Le Gonidec, 3e adjoint, présente au Conseil le devis de moins-value établi par l'entreprise Le Cam Menuiserie (Trégueux), relatif à la fourniture et à la pose de patères fixées sur cimaises en médium à peindre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique.

Cette moins-value résulte de la suppression d'un dispositif anti-pince-doigts ainsi que de l'inversion d'un bloc-porte, représentant un avoir d'un montant de 76,00 € HT, soit 91,20 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie pour un avoir de 76.00€ HT, soit 91.20 € TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer le devis correspondant

1. Révision des loyers 2026-2027

✓ Révision loyer logement communal du « Saupiquet »

Délibération n°2026-30

Madame la Maire rappelle que le contrat de location du logement communal dit du « Saupiquet » prévoit une révision du loyer le 1er juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1er trimestre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **fixe** le nouveau loyer mensuel à :

- *Montant du loyer au 1er juillet 2025 : 526,85 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2025 : 145.47 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2026 : 146.60 €*
- Soit : 526.85 € x 146.60 € : 530.94 €.

 145.47 €

✓ Révision loyer logement communal rue d'Armor

Délibération n°2026-31

Madame La Maire rappelle que le contrat de location du logement communal au « 9 rue d'Armor » prévoit une révision du loyer le 1er juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1er trimestre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **fixe** le nouveau loyer mensuel à :

- *Montant du loyer au 1er juillet 2025 : 555.68 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2025 : 145.47 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2026 : 146.60 €*

- Soit : 555.68 € x 146.60 € : 560.00 €.
 145.47 €

2 Devis Borne de propreté canine
Délibération n°2026-32

Mme Marie Le Merrer 2ème adjointe, présente au conseil municipal 2 devis des entreprises CHALLENGER et MANUTAN Collectivités relatifs à l'acquisition d'équipements destinés à la propreté urbaine et à la collecte des déjections canines

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
Challenger (Valence) avec lot de 5 000 sacs	1 010.96 €	1 213.15 €
Manutan Collectivités (Niort) avec lot de 500 sacs	1 138,19 €	1 365,83 €

Entendu l'exposé de Mme Marie Le Merrer,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Valide** le devis de l'entreprise CHALLENGER pour un montant de 1010.96 € HT, soit
- 1 213.15 € TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

3 Devis Illuminations
Délibération n° 2026-33

Mme Marie Le Merrer 2ème adjointe, présente au conseil municipal 2 devis des entreprises SEDI et DECOLUM relatifs à l'acquisition d'illuminations de Noël

	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
ENTREPRISE SEDI	**Décors Église** : Frise stalactites 4M de 200 Leds compris avec rallonge 5M et câble alimentation 5M	2 477.80 €	2 973 .36 €
	Décors Mairie : Frise stalactites 4M de 200 Leds avec	1 050.00 €	1 260.00 €

	rallonge 5M et câble alimentation 1.5M Rideau 2 x 1.5M 300 Leds et rallonge de 5M		
	Décors Sapin : Guirlande 20M de 200 Leds et câble	300.30 €	360.36 € €
	Rénovation des connectiques : Gaine thermorétractable Lot de 100 embouts Lot de 100 picots Rouleau de cordon Leds 44M	726.60 €	871.92 €
	TOTAL	**4 554.70 €**	**5 474.58 € (dont 7.45 € écocontribution)**

	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
ENTREPRISE DECOLUM	**Décors Église** : Technic Glace LED : Frise 5M de 150 Leds et câble alimentation 1.5M	962.00 €	1 154.40 €
	Décors Mairie : Guirlande LED Gold 20M de 160 Leds et câble **x3** Cordon lumineux 30 Leds 45M sans accessoires **x2**	234.00 €	280.80 €

	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
ENTREPRISE DECOLUM	**Décors Sapin** : Guirlande Led Gold/Blanche 20M de 160 Leds avec câble **x3**	234.00 €	280.80 €
	Décors Salle polyvalente : Technic Glace Led Rouge/Blanche 5M de 150 leds ave câble	74.00 €	88.80 €
	Rénovation Motifs: Cordon lumineux 30 Leds 45M sans accessoires **x2** Collier à cran 150/3.6mm (sachet de 100 pces) **x6** Cordon alimentation pour cordon lumineux led **x6**	503.80 €	604.56 €
	TOTAL	**2 007.80 €**	**2 409.36 €**

	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
ENTREPRISE DECOLUM	**Décors Église** : PROJECTEUR A GOBOS A LED avec 4 gobos : • ETOILE, • FLOCON, • TRAINEAU + RENNES • SCENE DE VIE NOËL	2 320.00 €	2 784.00 €
	Accessoire : Support platine pour projecteur LED	195.00 €	234.00 €
	OPTION ACHAT	**2 515 €**	**3018.00 €**
	OPTION LOCATION SUR 3 ANS : - 2026 : 936 € HT, 1 123.20 TTC - 2027 : 936 € HT, 1 123.20 TTC = **2 808.00 € HT SOIT 3 369.60 TTC** - 2028 : 936 € HT, 1 123.20 TTC		

Entendu l'exposé de Mme Marie le Merrer
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise Décolum pour un montant de 2 007.80 € HT, soit 2 409.36 € TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

4 Devis Le Cam menuiserie

Délibération n°2026-34

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, présente au conseil le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie (Trégueux) relatif à la fourniture et la pose d'un meuble sous-évier dans le cadre de la rénovation énergétique, soit une plus-value de 948,75 € HT et une moins-value de 95,00 € HT, soit un montant total de 853,75 € HT, et 1 024.50 € TTC

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie pour un montant de 853.75 € HT, soit 1 024.50 €TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer l'avenant correspondant
-

5 Devis Greentech
Délibération 2026-35

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, informe le Conseil municipal que l'école de La Mare Morel a sollicité l'acquisition d'une borne wifi, afin d'améliorer la connexion internet, accompagner les usages numériques pédagogiques, etc.]. A cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Greenetch (Trémuson) pour un montant de 375.00 € HT soit 450.00 € TTC

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise Greentech pour un montant de 375.00 € HT, soit 450.00 € TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

6 Devis ETA du Goëlo pour la création d'un talus impasse d'Accent
Délibération 2026 n°36

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, informe le Conseil municipal du projet de création d'un talus sur le chemin desservant un ancien accès à un local, anciennement la station de pompage, situé en bordure d'une voie communale.

Après présentation de la situation, il est rappelé que le chemin concerné constitue un accès secondaire relié à la voirie communale et qu'il convient de préserver les conditions de sécurité, de circulation et d'écoulement des eaux.

À cet effet, un devis a été sollicité auprès de l' ETA du Goëlo pour un montant de 486.00 € HT soit 583.20 € TTC

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise ETA du Goëlo pour un montant de 486.00 € HT, soit 583.20 € TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer le devis correspondant

7 Désignation d'un correspondant Incendie et sécurité
Délibération n°2026-37

Madame La Maire rappelle au conseil municipal que suite aux élections municipales 2026, la commune doit se mettre en conformité et désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, D.731-14.

En vertu de cette disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

-« participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
-« concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieur contre l'incendie de la commune »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne M. Thomas JOUAN** en qualité de **correspondant incendie et sécurité** pour la commune de Trégomeur
- **Autorise Madame. La Maire** à :
 1. Inscrire cette désignation au **registre de sécurité** de la commune.
 2. Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la **formation** du correspondant.
 3. Informer les services concernés (services techniques, ressources humaines, etc.) de cette désignation

8 <u>Demande de subvention projet sportif de haut niveau pour Sloën Marrec</u>
Délibération 2026 n°38

Madame La Maire présente une demande d'une famille sollicitant une contribution financière communale afin de soutenir le projet sportif de haut niveau de leur enfant Sloën Marrec, actuellement engagé dans un parcours sport-études basket-ball.

Élève investi et reconnu pour ses qualités sportives, il a été sélectionné en Équipe de France UGSEL pour participer aux 76èmes Jeux de la FISEC qui se dérouleront à Budapest.

Cette sélection nationale représente une reconnaissance importante de son engagement, de son niveau sportif et de son parcours scolaire conciliant études et pratique intensive du basket-ball. La famille sollicite ainsi une aide financière de la commune afin de participer aux frais liés à cette compétition internationale (déplacements, hébergement, équipements et frais d'organisation).

, Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **après vote,**

Pour : 14 **Abstention : 1**

Valide le versement d'une subvention de 100.00 €

9 Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Information de la commission Attractivité

Mme Catherine Haute informe le Conseil municipal que la commission s'est réunie afin de poursuivre les travaux relatifs au projet d'organisation d'un marché de Noël.

Dans ce cadre, des premiers contacts ont été pris avec des artisans et exposants susceptibles de participer à cette manifestation. Il est prévu d'élaborer un formulaire de pré-inscription destiné à recenser les personnes intéressées, ainsi que de mettre en place une communication afin de promouvoir l'événement et de susciter les candidatures.

Il est également proposé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal l'examen d'une convention précisant les modalités de participation des exposants.

Enfin, la commission souhaite engager une réflexion, lors d'une prochaine réunion, sur l'éventuelle mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente dans le cadre de cette manifestation.

Information de la commission Solidarité

Mme Nathalie Mélou rapporteure de la commission Solidarité, informe le Conseil municipal qu'à l'issue de la dernière réunion de la commission, il a été décidé que le repas des aînés se tiendrait le **11 novembre à 12 h 30**, à l'issue de la cérémonie commémorative et du vin d'honneur offert aux participants.

La commission a également évoqué l'organisation de cette manifestation. Deux devis de traiteurs ont, à ce jour, été reçus et sont en cours d'étude. Une proposition d'animation a également été présentée afin d'agrémenter le repas.

L'organisation sera finalisée lors d'une prochaine réunion de la commission.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'existence du dispositif **« Grandir en Milieu Rural » (GMR)**, porté par la MSA, qui accompagne des projets d'intérêt général en milieu rural.

Ce dispositif s'adresse notamment aux collectivités et aux associations porteuses de projets. Les dossiers sont examinés par deux commissions chaque année. Les projets doivent représenter un montant minimum de **1 000 €** et peuvent bénéficier d'un financement pouvant atteindre **80 % du coût du projet**.

Madame le Maire précise que ce dispositif peut notamment soutenir des projets tels que les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), les pumptracks ou encore d'autres équipements et actions répondant aux besoins des territoires ruraux.

Elle indique également que le dispositif est reconduit chaque année. Pour l'année 2026, quatre EPCI des Côtes-d'Armor ont été retenus dans le cadre de ce programme, pour une enveloppe globale de **700 000 €**.

10 Informations et questions diverses

Madame La Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée de **Madame Fabienne Deranque**, recruté afin de renforcer le fonctionnement du secrétariat de mairie et d'assurer une continuité de service, notamment en cas d'absence de Mme Catherine Morin

M. Deranque effectue un temps de travail de **18 heures hebdomadaires**. Il assurera notamment le remplacement de la seconde secrétaire pendant ses congés annuels.

Madame le Maire précise qu'au cours de cette période, les horaires d'ouverture au public seront adaptés : la mairie sera ouverte **uniquement le matin** et **fermée les après-midis**.

Madame La maire informe le Conseil municipal de la réception d'une Déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé « Les Vergers », parcelle cadastrée ZK0173

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des gens du voyage ont stationné sur le territoire de la commune pendant une durée de trois semaines.

Elle indique qu'une redevance d'un montant de **400 00 €** a été perçue auprès des occupants. Par ailleurs, l'intercommunalité versera à la commune une participation de **600 00 €** au titre de ce stationnement.

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la commune devrait bénéficier du versement d'une somme de **17 198,00 €**, correspondant au produit d'une amende destinée au financement des travaux de sécurisation des entrées de bourg.

Monsieur Nicolas Le Gonidec informe le Conseil municipal que, en raison des fortes chaleurs liées à la canicule, les travaux de rénovation énergétique de l'école ont pris un léger retard.

En conséquence, la fin du chantier est désormais prévue pour le **vendredi 24 juillet**.

Le déménagement et le réaménagement des locaux de l'école seront réalisés au cours de la dernière semaine de juillet, afin de permettre une remise en état des salles avant la rentrée scolaire.

Date à retenir :

- Date du prochain conseil municipal : jeudi 03 septembre 2026, à 20H00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire déclare la séance close à 22h45

Mme La Maire, **Le secrétaire de séance**